

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME, DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

du 13/4/85
// ECRET N° 85/597 / LITERFIS-DGTFP-DPT.
portant intégration et nomination de certains candidats du Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur (MESS) dans les cadres de la Catégorie A Hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) en tête : BATOUA Alphonse

LE PREMIER MINISTRE,

6/ I S A S :

D.G.B.

(/u la constitution du 8 Juillet 1979;
(/u l'Ordonnance n° 019/84 du 23/8/84 portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 67/304 du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'enseignement secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;

(/u le décret n° 62/130/LF du 9.5.1962 fixant le régime des désignations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret 62/198 du 5.7.62 relatif à la nomination et à la Révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret 84/856 du 8/8/84 portant nomination du Premier Ministre;

(/u le décret n° 84/858 du 13/08/84 portant nomination des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 84/860 du 20/08/84 portant organisation des intérieurs des Membres du Gouvernement

(/u le rectificatif n° 84/923 du 19/10/84 au décret n° 84/856 du 13/8/84 portant nomination des Membres du Gouvernement; du 28/12/84

(/u la lettre n° 1155 /MESS-DGAS-DPAA-SP-F3/du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant les dossiers constitués par les intéressés.

// E C R E T E :

... / ...

Article 1er : En application des dispositions du décret 67/304 du 30 Septembre 1967, susvisé, les candidats titulaires de la Licence Es-Sciences (Session de 1983) et du Certificat d'Adaptation Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (CAPEL), Option : Sciences Naturelles (Session de Septembre 1984) obtenus à l'Université Marien NGUABI sont intégrés dans les cadres classés de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) et nommés au grade de Professeur certifié de 1er échelon stagiaire, indice 630.

yh
BACULA Alphonse, né le 19 Mai 1956 à Hamon
BIMBENI Bienvenu Marie de Lourdes, né le 7 Août 1957 à Bzville Hopital Génér.
- DIBALA Sébastien, né le 19 Janvier 1958 à l'hôpital de Bangui
yB GOMA-BOUHENDO Didier, né le 20 Mars 1955 à Kayes
MILANDOU Patrice, né le 7 Novembre 1956 au district Masana yB

Article 2 : Les intéressés sont mis à la disposition du Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur.

Article 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés à la rentrée scolaire 1984-1985 sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

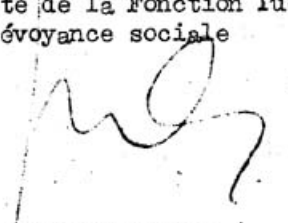
Brazzaville, le 18 Avril 1985

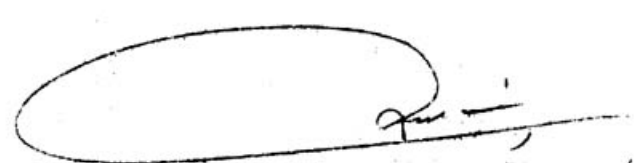
Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur


Daniel ABIBI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance sociale


Bernard CCMBE MATSICHA./-


Ange Edouard FOUNGUI./-

Le Ministre des Finances et du Budget


Itihi Ossétourba LEKOUNDZOU./-

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1	
DGTFP/DFP.....	3	
DFP/BST.....	1	
MESS/CAB.....	2	SGCM/BC..... 3
DGAS.....	2	DOSSIERS/DFP..... 5
DFAA.....	5	
DGB.....	3	
DCF.....	2	
MG.....	2	
DOSSIERS/DFAA.....	5	
INTERESSES.....	5	

